

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 700 resiliant le contrat signé le 27 juillet 1943 entre le Gouverneur de la Cote Français des Somalis et M.Rabamboani-aina (raymonde) pour réduction d'ffectif

n° 700

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
17 mai 1946

Numéro JO  
n° 5 du 31/05/1946

Date du numéro  
31 mai 1946

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des So- | malis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur.

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par dé- ! cret du 1S juin 1884

**Vu** le contrat en date du S juillet 1943 portant location au Gouvernement de la Côte ! française des Somalis des services de M. Raml boaniaina (Raymond), en qualité de secré- ! taire, spécialement l'article S (3°) : Vu l'avenant au dit contrat en date du j 25 avril 1946; .

**Vu** la décision n » 1 650 en date du 10 mai 19 6 accordant à l'intéressé une permission d'absence de trois mois: Vil les nécessités de service:

### TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er-. Le contrat signé le 8 juillet 19 entre le gouverneur de la Cote fran caise des Somalis et M. Ramboaniaina (Raymond) sera résilié pour réduction d'effectif a compter de la lin de la permis sion d'absence qui lui a été accordée par décision n » 6.0 du 10 mai 1946.

#### Art. 2

–Une indemnité égale a trois mois de solde globale sera accordée a l'intéressé, de laquelle devra être déduite l'avanre qui aura pu lui être faite en excci tion de l'article 2 de la décision n 650 susvisée.

**.J. CHALVET.**